



# Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](https://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](https://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

## Avis administratifs et judiciaires

### Autres avis



**Préfecture des Landes**  
Direction départementale des territoires et de la mer

## AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PROJET NON SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

### Autorisation environnementale pour la création d'un demi-échangeur complémentaire sur la RD 19 sur la bretelle autoroutière sur la commune d'Oeyregave.

En application de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, le projet est soumis à déclaration loi sur l'eau et à autorisation pour la dérogation de la réglementation sur les espèces protégées.

Le dossier comprend :

- Dossier de demande de dérogation relative aux espèces protégées ;
- Dossier de déclaration loi sur l'eau.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier :

**du lundi 18 novembre 2024 (09 h 00) au mercredi 18 décembre 2024 (17 h 00)**

par voie électronique sur le site internet de la préfecture <https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public> et, sur demande préalablement formulée à l'adresse courriel suivante : [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) sur support papier dans les locaux de la préfecture et de la sous-préfecture.

Préfecture des Landes, DC2PAT, 26 rue Victor Hugo, 40000 Mont-de-Marsan

Jours et heures ouverture préfecture :

du lundi au vendredi de 08h45 à 11h45 et de 14 h 00 à 16 h 00

Sous-Préfecture de Dax, 5 avenue Paul Doumer, BP 325, 40107 Dax Cedex

Jours et heures ouverture sous-préfecture :

du lundi au vendredi de 08 h 45 à 11 h 45

Un affichage sera fait dans les locaux de la mairie quinze jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) jusqu'au mercredi 18 décembre 2024 (17 h 00).

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'autorisation sur le site internet de la préfecture.

La décision sera prise par la préfète, autorité compétente pour prendre la décision (direction départementale des territoires et de la mer, service police de l'eau et milieux aquatiques) <http://www.landes.gouv.fr>.

La Directrice Départementale, Nadine CHEVASSUS.

## Enquêtes publiques



**Préfecture des Landes**  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique préalable à une demande d'autorisation de défrichement pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une superficie de 60 hectares 39a 70ca sur la commune de Solférino.

Demandeur : M. Julien PICART Représentant de la société URBA 174, 75 Allée Wilhelm Roentgen, 34536 Montpellier.

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Solférino, siège de l'enquête publique, **durant 30 jours consécutifs, du lundi 18 novembre 2024 au mardi 17 décembre 2024 inclus.**

**M. Gérard LAGRANGE** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et **M<sup>me</sup> Amélie CARDINET** en qualité de suppléant, par décision n° E24000095/64 du président du tribunal administratif de Pau du 16 octobre 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de défrichement, le formulaire cerfa, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la MRAe, la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe, le procès-verbal de reconnaissance, la réponse au procès-verbal de reconnaissance, l'avis de l'Office National des Forêts et l'avis du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

• **sur support papier** : à la mairie de Solférino, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 ;

• **sur un poste informatique** : à la mairie de Solférino, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 ;

• **sur le site internet des services de l'État dans les Landes** : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](https://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications, Publications légales, Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 18 novembre 2024 au mardi 17 décembre 2024 inclus, être :

• **consignées par écrit** sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la

mairie de Solférino siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

• **envoyées par courrier** à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Solférino, siège de l'enquête publique, 9 la gare, 40210 Solférino ;

• **transmises par courriel** à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) avant le mercredi 18 décembre 2024. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement CPV Solférino) ».

M. Gérard LAGRANGE, commissaire enquêteur, se tiendra à la mairie de Solférino, siège de l'enquête publique, et à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

• **Lundi 18 novembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00**

• **Mercredi 04 décembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00**

• **Mardi 17 décembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00**

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, M. Julien PICART, 75 Allée Wilhelm Roentgen, 34961 Montpellier - [picart.julien@urbasolar.com](mailto:picart.julien@urbasolar.com).

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Solférino, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes, service nature et forêt (SNF) - 05.58.51.30.60, ainsi que sur le site internet [www.landes.gouv.fr](https://www.landes.gouv.fr) rubrique Publications, Publications légales, Enquêtes publiques.



**Préfecture des Landes**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

### Enquête publique unique préalable à une demande d'autorisation de défrichement et une demande de permis de construire pour l'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Souprosse avec compensations écologiques sur les communes de Souprosse, Lamothe et Le Leuy

**Demandeur** : M. Jean-Sébastien BESSIERE, représentant de la SAS ARKOLIA INVEST 141, 16 rue des Vergers, 34130 Mudaison Cedex. Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte sur les communes de Souprosse, Lamothe et Le Leuy, **durant 32 jours consécutifs, du lundi 09 décembre 2024 à 08 h 30 au vendredi 10 janvier 2025 à 17 h 30.**

**M<sup>me</sup> Amélie CARDINET** a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et **M. Patrick GOMEZ** en qualité de suppléant, par décision n° E24000098/64 du Président du tribunal administratif de Pau du 08 novembre 2024.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, le PV de reconnaissance, et les avis émis sur le projet, pourra être consulté :

- sur support papier :

• à la mairie de Souprosse, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, à l'exclusion du mardi après-midi ;

• à la mairie de Lamothe, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundis et mercredis de 09 h 00 à 12 h 00, le mardi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, le jeudi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 ;

• à la mairie de Le Leuy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 14 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 08 h 30 à 12 h 30.

- sur un poste informatique : à la mairie de Souprosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante <https://www.landes.gouv.fr/Publications/Publications-legales/enquetes-publiques/Defrichement-Permis-de-construire-Souprosse-Lamothe-Le-Leuy-du-09-12-24-10-01-25>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 09 décembre 2024 à 08 h 30 au vendredi 10 janvier 2025 à 17 h 30,

être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de Souprosse, Lamothe et Le Leuy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur

• à la mairie de Souprosse : 281, avenue du 8 mai, 40250 Souprosse

• à la mairie de Lamothe : 25, impasse des érables, 40250 Lamothe

• à la mairie de Le Leuy : Place de l'Ortolan, 40250 Le Leuy

- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) avant le vendredi 10 janvier 2025 à 17 h 30. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP CPV Souprosse Lamothe Le Leuy) ».

**M<sup>me</sup> Amélie CARDINET**, commissaire enquêteur, se tiendra à la mairie de Souprosse, siège de l'enquête publique, à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- **Lundi 09 décembre 2024 de 08 h 30 à 12 h 30,**

- **Vendredi 20 décembre 2024 de 08 h 30 à 12 h 30,**

- **Vendredi 10 janvier 2025 de 13 h 30 à 17 h 30.**

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès de M. Jean-Sébastien BESSIERE, SAS ARKOLIA INVEST 141, 16 rue des Vergers, 34130 Mudaison Cedex - [hjoachim@arkolia-energies.com](mailto:hjoachim@arkolia-energies.com) Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique dans les mairies de Souprosse, Lamothe, Le Leuy, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05.58.51.30.60) et service aménagement risques (SAR) (05.58.51.32.94) ainsi que sur le site internet [www.landes.gouv.fr](https://www.landes.gouv.fr) rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

## Plan Local d'Urbanisme



## AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

### RÉVISION ALLÉGÉE n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 27 juin 2024 la communauté de communes MACS a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui concerne la commune d'Angresse. Elle aura lieu à partir du 6 décembre 2024 jusqu'au 6 janvier 2025 pour une durée minimale de 1 mois.

- Le dossier de concertation comportant des éléments de compréhension sur les objectifs des modifications envisagées dans le cadre de cette procédure sera mis à disposition du public :

- Sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5829>

- Sur support papier au siège de la communauté de communes MACS, allées des camélias à Saint-Vincent de Tyrosse, et à la mairie d'Angresse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra déposer ses contributions via l'un des supports suivants :

- Sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5829>

- Par mail, à l'adresse suivante : [concertation-publique-5829@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-5829@registre-dematerialise.fr)

- Par voie postale, toute correspondance relative à la mise à disposition pourra être adressée à Monsieur le Président, en précisant en objet « concertation préalable - révision allégée n°3 du PLUi » - Service urbanisme - Allée des Camélias - BP 44 - 40230 Saint-Vincent de Tyrosse ;

Le projet de dossier sera ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées. La phase de concertation préalable sera suivie d'une enquête publique prévue durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2025.



**Sud Ouest légales**

## Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire

2 Visualisez votre avis avant sa parution

3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

**SUD OUEST**